

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°42 – 2014

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Demande de crédit de CHF 166'000.- pour le cofinancement du réseau agro-écologique Nyon Région

Responsable : Jean Sommer

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Contexte

Le but de l'ordonnance sur les paiements directs est, entre autres, de promouvoir la diversité biologique par la mise en place de SPB (surfaces de promotion de la biodiversité) et par la mise en réseau de celles-ci. La mise en place d'un réseau écologique est un projet qui implique en général plusieurs exploitations agricoles permettant ainsi d'engager des mesures sur une plus vaste échelle, rendant possible un effet écologique supérieur. Un réseau écologique nécessite le développement d'un projet collectif qui fixe les objectifs biologiques (espèces cibles, résultats escomptés,...) et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre (mesures).

Le district compte sept réseaux écologiques (Eco Terre Sainte, La Frontière, Nyon Région, Balcon du Léman, la Serine, la Côte et le Cœur de la Côte). Ces derniers créent un maillage de milieux extensifs et naturels indispensable entre les grands axes des corridors biologiques. Ils permettent la revitalisation de l'ensemble du territoire agricole dont le potentiel en termes de production et de biodiversité est important. Ces démarches concrétisent la mise en œuvre des lignes directrices nature, paysage et environnement du Plan directeur régional du District de Nyon (PDRN).

Le degré d'avancement des mesures dans les différents réseaux est très variable. Si certains réseaux ont déjà obtenu des résultats encourageants à faire valoir, d'autres sont encore en création.

Les premiers résultats dans les réseaux Eco Terre Sainte et La Frontière, que la région soutient sur la base du préavis n°24-12, sont significatifs, notamment en matière d'extension du patrimoine prairial avec la création d'au moins 150 hectares de prairies naturelles. Le développement paysager, spécifiquement dans le réseau La Frontière, contribue peu à peu à transformer le paysage : création d'un réseau d'allées, développement et revitalisation de prairies, de haies et de vergers.

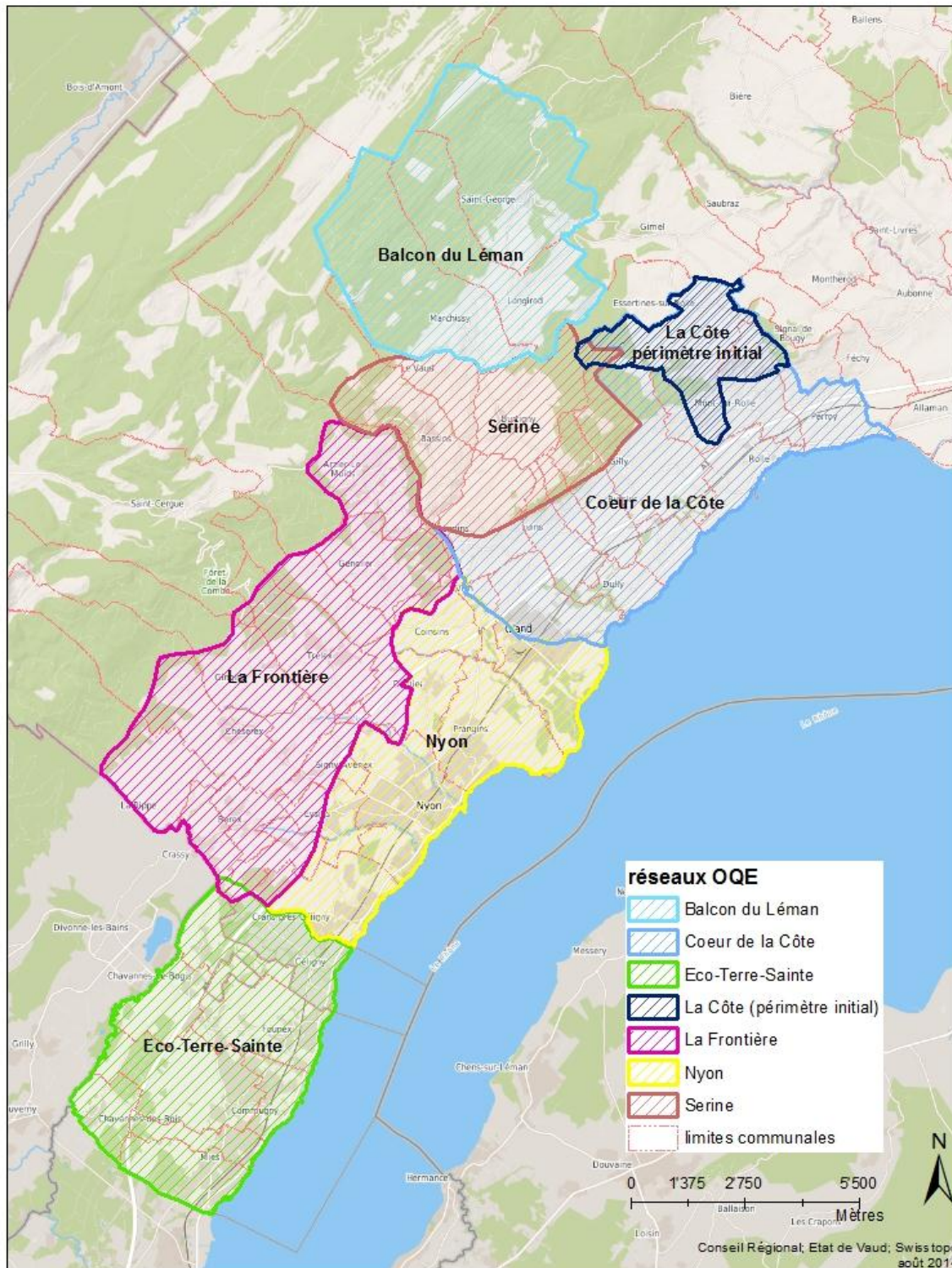
La mise en œuvre du réseau Nyon Région qui concerne 38 exploitants étendra le patrimoine prairial par la création d'au moins 66 hectares de prairies naturelles spécifiques (méthode fleur de foin), permettant la création d'un réseau d'habitats de grande qualité pour les pollinisateurs, les papillons, les orthoptères (criquets, grillons,...) ainsi que l'avifaune. Le potentiel exceptionnel (Hotspot¹ cantonal) de ce réseau en matière d'adventices² et de plantes ségétales³ rares sera valorisé par des mesures spécifiques (bandes culturales extensives et jachères non ensemencées).

¹ Hotspot : aire géographique représentative de la richesse en biodiversité

² Adventice : désigne une plante qui pousse à un endroit où on ne souhaite pas la voir se développer

³ Ségétale : plantes annuelles (coquelicots, bleuets,...) qui poussent dans les champs de céréales. Elles jouent un rôle très important dans les équilibres biologiques et font partie historiquement et culturellement de notre paysage rural.

Réseaux OQE du district de Nyon



	Nombre de communes ⁴	Surface agricole du périmètre (en ha)	Surface agricole utile des membres du réseau (en ha)		Nombre d'agriculteurs membre du réseau	Nombre d'agriculteurs dans le périmètre	
ECO-TS	8	1'325	890	67%	25	44	57%
Frontière	15	4'541	2'348	52%	74	130	57%
Nyon région	10	2'351	1'520	65%	38	51	75%
Cœur de la Côte	13	1'536	583	38%	27	91	30%
La Côte	3						
Serine	3	954			38	41	93%
Balcon du Léman	3	800			30	32	94%
Totaux		11'507	4'631		228	447	

2. Financement

Des contributions financières (Canton, Confédération) sont prévues pour les SPB dont la composition floristique est riche (qualité) ou qui font partie d'un réseau écologique. Pour ce faire les agriculteurs qui s'associent dans un réseau doivent constituer un dossier de candidature pour mobiliser ces soutiens.

Le Conseil régional a approuvé le principe d'un soutien conjoint par les communes territoriales et par la Région pour la phase d'élaboration et de mise en place des réseaux agro-écologiques (préavis n°24-12). Le soutien du Conseil régional est subsidiaire et paritaire à celui des communes. Il varie en fonction des autres soutiens obtenus auprès du Canton de Vaud et de la Confédération⁵. Ce soutien, correspondant à, au maximum, CHF 1.50/hab. des communes, est équitable pour tous les réseaux.

Il faut relever que certains agriculteurs peuvent avoir des terres réparties sur plusieurs réseaux⁶, il est aussi essentiel que le soutien des communes soit calculé de manière analogue dans tous les réseaux.

Actuellement, seuls les réseaux d'Eco Terre Sainte et de La Frontière ont finalisé leurs démarches de demande de financement (Communes / Région) pour la mise en œuvre. Le préavis n°24-12 pour la part régionale du co-financement prévoyait que cette méthode serait appliquée pour tous les réseaux agro-écologiques du district.

Le soutien financier demandé au Conseil régional pour le réseau Nyon Région s'élève à CHF 33'200.- par année, soit CHF 166'000.- sur 5 ans.

2.1 Financement réseau Nyon Région

Sollicité par les porteurs de projet, l'ensemble des communes lié au réseau Nyon Région a accepté de soutenir le réseau à hauteur de maximum CHF 1.50 par habitant (soutien communal annuel souhaité CHF 37'200.- / sur 5 ans CHF 186'000.-). Le calcul précis du soutien demandé aux communes se situe à hauteur de CHF 1.10, car les Villes de Nyon et Gland étant comprises dans le réseau Nyon Région, la méthode de calcul se basant sur le nombre d'habitants devait être pondérée. Enfin, le soutien financier des communes est légèrement supérieur au soutien du Conseil régional car la commune de Crans-près-Céligny double son apport du fait qu'elle n'est pas membre de la région.

⁴ Certaines communes peuvent être à cheval sur deux réseaux

⁵ Si plus de 50% de la surface agricole utile (SAU) du périmètre est inscrite dans le réseau, l'engagement des communes territoriales à soutenir le réseau avéré et la recherche de financement auprès de la Confédération (Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Fonds Suisse pour le Paysage) et du Canton effectuée, le Conseil régional peut prendre en charge la moitié du solde du financement à parité avec les communes.

⁶ Dans ces cas-là, le versement de la commune est partagé entre deux réseaux en tenant compte de la part relative des surfaces agricoles dans chaque réseau. La commune ne paie qu'une seule fois.

Nous avons vu que sa situation « périurbaine » prive le réseau Nyon Région de précieux soutiens financiers de la Confédération. Il a par contre toute son importance pour préserver la frange urbaine. Dans cette zone tampon entre agriculture et loisirs, le travail des agriculteurs permet de valoriser le cadre de vie tout en protégeant et en renforçant la biodiversité. La coexistence avec les activités de loisirs de la population urbaine complique la mise en œuvre d'un réseau de surface de compensation (promeneurs avec chiens, cavaliers, cyclistes...).

Cette position entre villes et campagnes permet également de créer un lien entre les mesures prises dans les surfaces agricoles, et les mesures « nature en ville » développées par certaines communes, renforçant leur effet sur certaines espèces cibles.

Il semble donc pertinent d'appuyer cette démarche importante pour le développement de la qualité environnementale dans le district. Cette approche a aussi le mérite d'utiliser la même méthode de calcul que pour les autres réseaux, n'ouvrant pas ainsi un nouveau questionnement sur sa justification.

2.2 Financement CR

Le soutien financier de la région de CHF 166'000.- s'étale sur cinq années. L'enveloppe annuelle est libérée sur présentation des factures des travaux effectués. La Région est également renseignée sur le dispositif de suivi mis en place par le canton pour évaluer la qualité des mesures écologiques.

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
CHF 33'200.-	CHF 33'200.-	CHF 33'200.-	CHF 33'200.-	CHF 33'200.-

3. Conclusion

Les réseaux agro-écologiques initiés par les agriculteurs sont des démarches importantes à plus d'un titre pour notre région. Grâce à eux, plusieurs objectifs du Plan directeur régional seront atteints.

De plus les mesures engagées contribuent à préserver le paysage et même à l'enrichir. Ce type de démarche est apprécié de la population qui tient à son paysage qui constitue une attractivité majeure de la région. Le soutien du Conseil régional demeure subsidiaire et s'inscrit en complément de l'effort fourni par les communes territorialement concernées.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction n°42-2014 relatif à une demande de crédit de CHF 166'000.-
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 166'000.- en faveur du réseau écologique Nyon région
d'imputer le montant total de CHF 166'000.- sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti en 5 années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 25 septembre 2014, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger

Annexe : budget prévisionnel et plan de financement 2014-2018 du réseau Nyon Région.

Budget et Plan de financement 2014-2018		2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL	Membres Association RE OQE NYON REGION		Canton (SSFN- CCFN)		Canton (AF/SDT)		Communes		Région Nyon		WWF-VD	
Réalisation du RE OQE Phase de réalisation 2014-2018									%		%		%		%		%		
1	Coordination générale et gestion du RE OQE																		
1.1	Direction générale	4000	4000	4000	4000	4000	20'000	17'000	85.0%					3'000	15.00%				
1.2	Administration générale	1000	1000	1000	1000	1000	5'000	3'250	65.0%					1'000	20.00%	750	15.0%		
1.3	Coordination générale (synergies avec d'autres projets, liens avec communes, communication, promotion, etc.), dont organisation des activités pédagogiques en faveur des écoles	13'600	13'600	7'600	7'600	7'600	50'000	2'500	5.0%					25'000	50.0%	22'500	45.0%		
1.4	Sensibilisation agriculteurs, partenaires locaux et régionaux. explicitation objectifs biologiques, dont animations pédagogiques	6'620	6'620	6'620	6'620	6'620	33'100			11'585	35%			11'254	34.0%	10'261	31.0%		
1.5	Gestion données, bilans annuels, intermédiaire et final du RE NYON RÉGION (avec intégration des résultats des suivis biologiques et milieux naturels)	2'000	4'000	2'000	2'000	5'000	15'000	1'500	10.0%			4'950	33.0%	4'500	30.0%	4'050	27.0%		
1.7	Matériel et déplacement (forfait)	2'000	2'000	2'000	2'000	2'000	10'000							5'200	52.0%	4'800	48.0%		
2	Mise en oeuvre du RE OQE																		
2.1	Encadrement technique et animation de la mise en œuvre des mesures paysagères et biologiques de 203 SCE (état 04.07.12) dont organisation de plantations et semis FDF pour 130 SCE.	21'800	21'800	21'800	21'800	21'800	109'000					35'970	33.0%	38'150	35.0%	34'880	32.0%		
2.2	Ensemencement de prairies FdF (77 SCE, 66 ha) dont soutien pour les semis complexes	23'496	23'496	23'496	23'496	23'496	117'480	91'282	77.7%	0	0%			14'450	12.3%	11'748	10.0%		
2.3	Plantation de Buissons (3840 bul)	5'760	5'760	5'760	5'760	5'760	28'800					9'504	33.0%	7'200	25.0%	6'336	22.0%	5'760	20%
2.4	Plantation de FHT (301)	10'830	10'830	10'830	10'830	10'830	54'150					17'870	33.0%	18'140	33.5%	18'140	33.5%		
2.5	Plantation d'arbres indigènes (88)	6'512	6'512	6'512	6'512	6'512	32'560					10'745	33.0%	7'163	22.0%	6'512	20.0%	8'140	25%
2.6	Plantation de Noyers / Châtaigniers (125)	5'760	5'760	5'760	5'760	5'760	28'800					9'504	33.0%	9'792	34.0%	9'504	33.0%		
	Entretien des plantations fixes																		
2.7	Entretien des plantations fixes sur trois ans	9'000	9'000	9'000	9'000	9'000	45'000	45'000	100.0%			0	0.0%						
2.8	Suivis biologiques	800	2'500	800	800	2'600	7'500							3'900	52.0%	3'600	48.0%		
	TOTAL 1 : Réalisation du RE OQE selon projet 2012	113'178	116'878	107'178	107'178	111'978	556'390	160'532		11'585		88'542		148'749		133'081		13'900	
3	Développement et adaptation annuelle du RE OQE																		
3.1	Intégration de nouveaux membres au RE OQE (y compris définition des mesures, conseils et encadrement technique et réalisation)	22635.6	23375.6	21435.6	21435.6	22395.6	111'278	32106.39		2317		17708.5		29749.90		26616.25		2780.00	
3.2	Adaptations et changements des mesures des membres	5658.9	5843.9	5358.9	5358.9	5598.9	27'820	8026.598		579.25		4427.12		7437.47		6654.06		695.00	
	TOTAL 2 : Développement du RE OQE	28294.5	29219.5	26794.5	26794.5	27994.5	139'098	40132.99		2896.25		22135.6		37187.37		33270.31		3475.00	
	TOTAL GENERAL : Réalisation du RE OQE complet	141'473	146'098	133'973	133'973	139'973	695'488	200'665		14'481		110'678		185'937		166'352		17'375	
	Part du financement en termes relatifs (%)									28.9%		2.1%		26.7%		23.9%		2.5%	